



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 100066

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, chargé de la fonction publique, sur la question de la titularisation des agents de la fonction publique. Les trois fonctions publiques emploient 872 000 contractuels, sur 5,2 millions d'agents, auxquels s'ajoutent, selon les syndicats, 106 000 médecins des hôpitaux, 28 000 ouvriers d'État et des dizaines de milliers d'assistantes maternelles. Il y a maintenant un an, le Président de la République expliquait aux Français, à l'occasion d'une émission de télévision, que l'État ne pouvait pas « dire aux entreprises : faites des CDI, contrats à durée indéterminée, plutôt que des CDD, contrats à durée déterminée, et proposer des contractuels ». Précisant alors sa pensée, le Président de la République annonçait qu'il était « tout à fait prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels pour ne pas les laisser en situation de précarité », reconnaissant ainsi que l'État était pourvoyeur d'emplois précaires mais que cette situation serait corrigée. Un an après, il lui demande s'il dispose d'objectifs chiffrés en matière de titularisation d'agents contractuels de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100066

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1415

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)